CONSTITUTION D'UNE COOPERATIVE D'HABITANTS - ECOQUARTIER SAINT VINCENT DE PAUL

L'association CoopSVP* a pour objectif de promouvoir et réaliser un habitat participatif coopératif au sein du futur écoquartier prévu sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le quatorzième arrondissement de Paris. Les travaux doivent commencer fin 2017 pour des réalisations à partir de 2020.

Ce quartier comprendra (à terme) 600 logements, dont 50% de logements sociaux. A ce jour, des équipements collectifs sont déjà programmés : écoles, crèches et équipements sportifs. La concertation engagée par la Mairie et à laquelle nous prenons part se poursuit. Les autres équipements nécessaires à la vie du quartier (activités économiques, associatives et culturelles) seront étudiés tout au long de la création de la ZAC avec, à l'automne 2016, la désignation de l'aménageur.

Notre désir de « Vivre autrement » à Paris se fonde sur des principes essentiels comme la mixité sociale, culturelle et générationnelle, le refus de participer à la spéculation foncière, la solidarité, l'engagement de contribuer aux choix écologiques et à la dynamique solidaire d'un nouveau quartier et bien d'autres que nous vous proposons de définir ENSEMBLE.

Notre projet est de proposer une coopérative d'habitants d'environ **90 logements** dont la majeure partie serait destinée à des foyers éligibles au logement social à Paris soit, pour rappel, 80% des parisiens.

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur les coopératives d'habitants, nous vous renvoyons sur le site référent en la matière : http://www.habicoop.fr

Mais pour résumer en quelques mots ce qui nous parait essentiel à savoir :

Il s'agit d'une propriété collective. Chaque foyer coopérateur détient des parts sociales de la société coopérative qui va réaliser l'immeuble collectif.

La coopérative définit ses propres règles de fonctionnement dans le respect des lois sur les coopératives (loi 1947) et de la loi ALUR (la sortie du 1^{er} décret général est imminente) à savoir :

- Mode de gouvernance : une personne = une voix,
- Résidence principale des habitants qui sont locataires de la coopérative (loyer + redevance)
- C'est la coopérative qui emprunte le budget pour construire sur 40 à 60 ans
- Les foyers acquièrent des parts sociales à hauteur de 20 000 euros au départ
- Règles de renouvellement des coopérateurs (entrée/sortie) à préciser lors de la constitution,
- Des espaces communs, financés et gérés collectivement, par ex: buanderie, chambre d'amis, salles pour fêtes et réunions, autres ... pouvant permettre la réduction des surfaces de logement privé (souvent une pièce en moins par rapport à un logement classique),
- Des locaux partagés pour développer des activités de type ESS (Economie, Sociale et Solidaire)
- Une implication « centrale » dans la conception du futur habitat : participation à la réflexion et aux décisions sur la programmation, puis sur le projet architectural, jusqu'à la livraison de la construction.

Le projet de l'association CoopSVP s'inscrit dans un éco-quartier en cours de définition. L'aventure n'en est que plus passionnante. Des membres de l'association sont déjà fortement impliqués dans la concertation publique mise en place par la Ville de Paris, démontrant ainsi notre volonté de s'engager dans la vie et l'animation de ce nouveau quartier. Vous êtes cordialement invités à nous rejoindre.

Pour allez plus loin, concernant les informations sur l'écoquartier, vous trouverez l'histoire du projet aux adresses suivantes :

http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/saint-vincent-de-paul-14e-2373
https://st-vincent-de-paul.imaginons.paris/

Pour constituer le premier noyau dur des futurs habitants de ce projet coopératif, l'association CoopSVP a choisi, dans un premier temps, de s'adresser à la quarantaine d'adhérents et sympathisants qu'elle compte actuellement. C'est l'occasion pour vous de confirmer votre intérêt et votre volonté de vous inscrire dans ce projet. Dans une seconde étape, l'appel sera élargi, notamment pour compléter et diversifier le groupe des profils manquants pour garantir une grande variété de foyers.

Cette étape est essentielle, si nous souhaitons pouvoir nous inscrire dans le calendrier du projet urbain et la programmation (en cours) en matière de logements.

Cet appel à candidature fait suite à une première réunion officielle avec la Ville de Paris, qui a confirmé son intérêt pour notre démarche, et qui nous incite à poursuivre l'aventure.

Nous vous demandons à ce stade de simplement renseigner le questionnaire ci-joint et de nous le retourner <u>avant le 5 janvier 2016</u> à l'adresse <u>cooperateursvp@gmail.com</u> pour que nous ayons le temps de faire une première évaluation des personnes intéressées avant le prochain <u>CA le 9 janvier</u>.

^{*}constituée le 26 septembre 2015, issue d'HESP'ère 21